

❖ Le Projet de Territoire

Dans cet important mouvement de transformation des structures territoriales, et de l'évolution rapide des compétences, le Projet de Territoire, démarche initiée par la CCVT en 2015, a pour vocation de redonner du sens à notre territoire, à travers un projet intercommunal partagé par le plus grand nombre. Il vise donc à :

- Mieux appréhender le territoire et partager ses enjeux présents et futurs;
- Fédérer les élus autour d'une identité de territoire pour agir ensemble;
- Mobiliser les acteurs autour d'un projet commun;
- Définir une stratégie de territoire.

Il s'agit, pour le territoire :

- D'intégrer l'**intérêt communautaire** et d'accompagner l'**évolution rapide de la CCVT et de ses compétences** vues plus haut
- De définir les **enjeux et projets** qui nécessitent une traduction dans le SCOT en termes d'aménagement, de planification et de dimensionnement notamment des zones d'activités économiques et des unités touristiques nouvelles.
- Sur le **plan économique**, d'orienter les choix en termes de secteurs préférentiels d'implantation, de spécificités d'entreprises à conserver (industrie, artisanat, bois, agriculture, tourisme) ou à élargir (tertiaire).
Pérennité et diversification doivent être pensées avec l'ensemble des communes du territoire, dans un rapport gagnant-gagnant, en termes d'équipements touristiques structurants, de transport, de stationnement, de liaison par câble vallée-stations, d'hébergement, d'offres de services couplés.
Il s'agit également de voir en quoi la mise en place de la **fibres optique** peut être un atout dans l'accueil de nouvelles activités (plan numérique) et les outils que le territoire peut mettre en place pour favoriser l'accueil de nouvelles entreprises (pépinières d'entreprises, co-working, etc...)
- L'offre d'**équipements et de services** devra mailler le territoire permettant l'accès au plus grand nombre, dans un souci de **solidarité**, d'**équité** et d'aménagement

Pour en savoir plus sur l'organisation et les services de la CCVT : www.ccvf.fr

